

pose comme article fondamental la seule foi en la Trinité et en l'Incarnation. Cléricus et Semler au contraire, reconnaissent pour fondamentaux les articles admis par toutes les sectes chrétiennes, et non fondamentaux ceux qui sont rejetés par quelques-unes d'elles. D'autres nous donnent d'autres règles tout à fait différentes. C'est pourquoi le luthérien Pfafius écrit : " Il n'appartient qu'à Dieu de définir les articles fondamentaux. (théol. dogm. et mor. l. I) et ailleurs (ouv. cit.) " On doit désespérer à jamais de pouvoir arriver, avec ces opinions discordantes, à une règle unique et certaine. " Ainsi d'après l'opinion de ses défenseurs eux-mêmes, cette question est très épineuse et pleine de complications. Demandons-lui maintenant : Comment le simple chrétien sans instruction arrivera-t-il à la connaissance des articles fondamentaux ou nécessaires au salut ? Ils répondent tout de suite : par l'Écriture et par là très facilement. Voilà donc que cette question si compliquée est en même temps d'une solution aisée et facile ; bien plus, (ce qui est plus étonnant encore !) compliquée pour les savants, elle devient abordable et claire aux ignorants. C'est en vain que les savants fouillent l'Écriture pour y découvrir avec certitude les articles fondamentaux ou nécessaires au salut ; mais des gens sans instruction et sans expérience, au moyen de cette même Écriture, y réussissent avec clarté et lucidité. Vraiment qui ne voit l'aberration de tout cela ?

Donc il faut rejeter le tolérantisme particulier.

Démonstration de la IIe partie :

Le tolérantisme politique, considéré en lui-même est illicite, mais il devient, en certains cas, licite et honnête.

Préliminaires :

Cette proposition regarde la nation gouvernée par un prince catholique, et dont l'unique religion est la religion catholique eu égard aux catholiques qui forment la totalité ou la majeure partie de sa population ; telles sont : l'Italie, la France, l'Espagne etc. . . Par tolérantisme, considéré en soi, nous entendons la faculté accordée par le chef de la nation à tous les citoyens (indépendamment des circonstances de l'État) de professer la religion qu'il leur plaît.

L'argument principal et fondamental à l'appui de cette vérité repose sur la dépendance essentielle envers Dieu, soit du chef de l'État, soit de la société elle-même, dépendance qui donne naissance à l'obligation de rendre à la Divinité un culte véritable-